



Bien vivre à Ormoy-la-Rivière

Votre bulletin d'information
Janvier 2022

À vos agendas !

MARS

Dimanche 20 mars
Carnaval

AVRIL

Dimanche 3 avril
Marché de printemps

Dimanche 10 avril

Premier tour des
élections présidentielles

Dimanche 17 avril

Chasse aux œufs

Dimanche 24 avril

Second tour des
élections présidentielles

MAI

Dimanche 1^{er} mai

Vente de muguet

Jeudi 5 mai

Conférence

Samedi 21 mai

Nettoyage du village

JUIN

Dimanche 12 juin

Premier tour des
élections législatives

Dimanche 19 juin

Second tour des
élections législatives

Samedi 25 juin

Kermesse de l'école



Chères Ormoisiennes, chers Ormoisiens,

Comme l'an dernier, il ne nous a pas été possible de nous retrouver pour la cérémonie des vœux, et ainsi, échanger sur les projets communaux en cours ou à venir.

C'est donc par le biais de ce nouveau numéro que je vous adresse, à vous ainsi qu'à vos proches, mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de réussite pour cette année 2022 qui commence dans un climat sanitaire et épidémique toujours très tendu, et qui nous oblige sans cesse, à nous adapter.

Cependant, l'allègement des restrictions qui se profile nous permet d'espérer en des jours meilleurs et avec eux, la possibilité de nous retrouver lors des futures manifestations printanières (carnaval, marché de printemps).

J'ai une pensée pour le secteur associatif, les membres actifs de la caisse des écoles, du centre communal d'action social, et pour tous ceux qui œuvrent au quotidien pour faire vivre notre village et je les en remercie.

Je profite également de ces quelques lignes pour saluer l'engagement de l'ensemble du personnel communal, qui reste pleinement mobilisé, au service de tous.

L'action communale ne faiblit pas, et 2022 sera encore une année riche en projets et en réalisations, avec pour seul but d'améliorer votre quotidien.

Ainsi, l'accent sera mis sur la sécurité routière, avec la réfection de la totalité de la signalisation au sol et des aménagements afférents et le remplacement des feux tricolores situés sur la RD 49. Par ailleurs, nous continuerons l'action engagée consistant à mettre aux normes nos bâtiments publics, et plus particulièrement sous l'aspect de l'accessibilité handicap, pour les personnes à mobilité réduite. Après un état des lieux et une phase de diagnostics, nous avons pris contact avec les services de la préfecture afin d'inscrire notre action dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée.

Enfin, 2022 sera aussi une année placée sous le signe des économies d'énergie, puisque nous allons initier le remplacement de notre éclairage public et le passage aux LED.

Outre ses bienfaits environnementaux, cette action va générer des économies non négligeables en termes de frais de fonctionnement.

Sur le plan immobilier et résidentiel, notre village est très recherché. De nombreuses familles, en quête de tranquillité et d'un cadre de vie agréable, font le choix de venir s'y installer. Cette dynamique va se poursuivre dans les années à venir, et je m'en réjouis.

Prenez soin de vous.

Michael Mérigot
votre maire



Le Vieux Chaudron

Pour l'édition 2022 des **Papilles d'Or** notre restaurant local, **Le Vieux Chaudron**, s'est vu attribuer pour la deuxième fois 3 Papilles pour sa cuisine traditionnelle maison, illustrée par ses brochettes de veau demi-melon gratiné au Chavignol ou sa tatin de Saint-Jacques aux endives caramélisées.



Félicitations à l'équipe !

Notre distributeur de pain



Depuis plusieurs semaines la fidélité des Ormoisiens envers les baguettes et autres viennoiseries disponibles au distributeur semble avoir baissé.

N'oublions pas que ce service de proximité a besoin de chacun d'entre nous pour perdurer et nous permettre de disposer de pain frais à deux pas de chez nous.

J'y pense, j'y prends ma baguette !

Rénovations et aménagements pour votre usage au quotidien

Ainsi que votés lors des Conseils municipaux de l'année, divers aménagements ont vu le jour au second semestre, que ce soit pour rénover des équipements vieillissants ou pour améliorer votre quotidien.



L'arrêt de bus de Dhület a été doté d'un abri qui, de par sa transparence, permet de voir arriver les autocars mais aussi de se

faire voir des chauffeurs.

Vous aviez sans doute remarqué que les poubelles de la commune avaient besoin d'être remplacées ; c'est maintenant chose faite avec un modèle tout en rondeur.



Pendant quelques semaines la circulation a été un peu plus compliquée en journée Grande Rue : après avoir remplacé les rondins en fin de vie des abords de l'école, ceux qui sou-



tiennent le trottoir Grande Rue ont eux aussi été changés.

Ces travaux ont large-

ment été financés grâce aux subventions obtenues, tant au titre du Plan de relance de l'État relayé par l'agglo pour l'école, qu'avec une subvention départementale pour la Grande Rue.



Gestion du cimetière et révision du tarif des concessions

La bonne gestion des emplacements du cimetière implique la reprise des concessions abandonnées, reprise génératrice de dépenses pour la commune.

Afin de tenir compte de la variation des coûts des prestations réalisées face à des tarifs inchangés depuis 7 ans, par décision du Conseil municipal du 26/11/2020, le tarif des concessions trentenaires a été fixé à 450 € à compter du 1^{er} janvier 2022.



Retour en images sur la vie de la commune depuis l'automne Septembre

Samedi 18 : une balade prétexte à histoires

Lors des journées du patrimoine notre village a été le cadre d'une balade contée organisée par la communauté d'agglomération.



C'est avec Arthur et Charles, membres de la troupe de « La Cour des Contes »,

qu'une trentaine de personnes, dont un tiers d'enfants, ont découvert, ou redécouvert, histoires et légendes.

De l'école au lavoir, après une pause à l'église, pour finir sente des Près, chaque halte de cette balade a été le cadre d'un moment enchanteur.



Après avoir évoqué qui était Alcide d'Orbigny et son lien avec Ormoy-la-Rivière, sont venues la légende de « Midas et le fleuve Pactole », l'histoire du « Poirier de la mère Misère » puis celle de « La soupe au caillou ».



Nos deux conteurs ont enchanté leur auditoire grâce à leur mise en scène et en musique des mots de ces contes philosophiques. Tous ont été conquis !

Samedi 25 : matinée de ramassage



La météo a été clémente avec ceux qui ont répondu « présent » à l'appel de notre Conseil Municipal Jeunes pour la matinée de ramassage des déchets, avec le soutien du Conseil départemental qui a fourni gants et sacs poubelle. Un beau soleil a accompagné enfants et adultes le long des

rues de la commune, sur 4 parcours fixés par le CMJ. De la bonne humeur, des découvertes surprenantes, et d'autres moins... , tel a été le programme de ce samedi matin pour la quarantaine de bonnes volontés.

Merci à tous et bravo pour cette action de sensibilisation à la préservation de la qualité de notre environnement et la prise de conscience de la problématique des déchets pour garder notre village propre et agréable à vivre.

Dans le cadre de « *Essonne verte - Essonne propre* » l'action sera réitérée. (voir page 15)



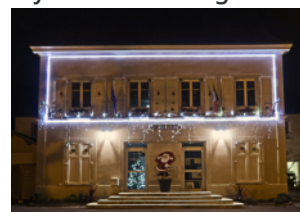
Les « nettoyeurs » et leur butin

Lundi 27 : lancement des ateliers de réalisation de décorations pour Noël



À l'appel de la commission Animation et Fêtes une douzaine d'Ormoisiens, dont les représentants de 7 associations, se sont retrouvés à la salle polyvalente : il s'agissait de trouver des idées et de s'organiser pour créer de quoi décorer notre village pour Noël.

Nombre d'entre vous ont répondu à l'appel au don de décors : guirlandes, boules, palettes, cartons, rubans, peintures... ont été déposés en mairie. Ceux qui avaient une âme d'artiste se sont retrouvés plusieurs après-midis de dimanches hivernaux : lutins, sapins, Père Noël... ont vu le jour, notamment avec la collaboration des membres de la Caisse des Écoles. Toutes ces réalisations, installées fin novembre, sont venues égayer le village. Autant de décorations qui vont attendre quelques mois avant de ressortir, enrichies de celles qui ne manqueront pas de les rejoindre fin 2022 grâce à tous ; petit à petit le stock s'enrichit... **Merci !**





Octobre

Samedi 30 et dimanche 31 : Journées de la Harpe



Marielle Nordmann

Dans la famille des cordes pincées, la harpe compte parmi les plus anciens instruments de musique.



Quintette Mélisande

Organisées par le Conservatoire de musique de l'agglomération, deux journées, dédiées à la harpe, se sont déroulées dans notre salle polyvalente et notre église en cette fin octobre.

Master class, rencontres et histoires autour de la harpe ont eu pour cadre la salle polyvalente.

L'église, elle, a accueilli le concert du Quintette Mélisande le samedi soir et l'après-midi musicale du dimanche avec Marielle Nordmann et ses invités.

Novembre

Jeudi 11 : Commémoration

Depuis 10 ans, le 11 novembre, date anniversaire de la signature de l'Armistice entre les Alliés et l'Allemagne, est journée de commémoration des soldats Morts pour la France lors des conflits passés et actuels.



En ce 11 novembre 2021 nous avons pu renouer avec une cérémonie publique lors de laquelle adultes et enfants se sont retrouvés pour accomplir leur devoir de mémoire.



Face à la plaque mémorielle apposée sur le mur de l'église, hommage a été rendu aux Morts pour la France, dont les enfants de la commune.

Les présents, membres du Conseil municipal et du Conseil municipal jeunes, représentants des pompiers, porte-drapeaux, tous ont entonné en chœur la Marseillaise avant de se retrouver pour un moment de partage autour d'un verre en mairie.

Cycle de conférences avec le Rotary - Club d'Étampes



Notre salle polyvalente accueille un cycle de conférences placées sous l'égide du Rotary-Club d'Étampes.

Pour 2021/2022 le cycle prévoit trois conférences.

Pour la 1^{ère} d'entre elles, en novembre dernier, Jean Bergeal et Michel Oddi, ingénieurs EDF en retraite, nous ont parlé des « **évolutions du système électrique français : opinions et réalités** » ; des éléments factuels ont été présentés pour alimenter la réflexion, souligner la complexité du système électrique et permettre à chacun de se forger une opinion.

« **Les perturbateurs endocriniens** » étaient le sujet de la 2^e conférence, prévue le 3 février et reportée pour

raisons sanitaires. Scientifique engagée dans la lutte contre les substances chimiques qui affectent notre système hormonal, massivement présentes dans la nourriture, l'eau ou les cosmétiques, Barbara Demeneix (*biologiste / endocrinologue*) aborde lors de ses interventions le sujet de leur nocivité. Dès reprogrammation, la nouvelle date sera diffusée.

La 3^e conférence du cycle (*programmée le 5 mai*) porte sur « **la science à la poursuite du crime** ». Avec l'épopée sanglante de la « bande à Bonnot » est né le service d'identité judiciaire. Richard Marlet, Commissaire divisionnaire honoraire, présentera l'évolution des techniques de recherche de criminels et leur mise en œuvre aujourd'hui.



Décembre Marché de Noël

Le premier week-end de décembre le Père Noël a fait une halte chez nous...



Après avoir vu toutes nos manifestations annulées au fil des mois, pouvoir se retrouver autour d'un verre de vin chaud, en mangeant une crêpe

ou pour admirer les réalisations des artisans présents représentait de vrais moments de plaisir pour nombre d'entre nous.

Le 4 décembre au matin tout était prêt pour accueillir les premiers visiteurs.

Chacun des exposants avait organisé son stand, tant en intérieur qu'en extérieur.

La météo n'a guère été au rendez-vous, toutefois l'humidité ambiante n'a pas rebuté les 850 visiteurs qui sont passés sur les 2 jours.

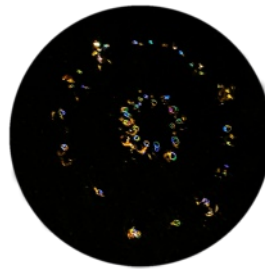


Avec 9 stands en extérieur et 19 en intérieur, il y avait de quoi trouver de jolies surprises pour Noël, en décoration, pour la table, pour offrir, sans oublier les gourmands bien sûr !

Le Père Noël avait même bloqué son agenda pour être présent pour de jolies photos l'après-midi du samedi, pour petits... (et grand-e-s...)



Le Téléthon a lui aussi été actif : vente de bougies, jeu du « Marabout » avec le soutien de la bibliothèque, recette du vin chaud abondée par la commune, organisation d'une balade nocturne dans le village, cloturée par la mise en lumière avec des LED du « O » de



notre initiale communale, idée lancée par l'équipe nationale du Téléthon pour 2021. Autant d'actions qui, ajoutées aux dons, ont permis de récolter plus de 600 €. **Bravo !**

Deux journées passées bien vite pour de jolis souvenirs dans la tête des petits (et des grands).

Merci à tous pour ce beau marché, dans un village décoré aux couleurs de Noël !

Halloween, goûter de Noël, repas des anciens... « on s'adapte ! »

Dans le contexte sanitaire que nous connaissons bien maintenant, le maintien des manifestations habituelles a été compliqué.

Ainsi pour Halloween si les enfants ont pu défiler et aller à la quête aux bonbons, en revanche les friandises devaient être empaquetées et la fête s'est simplement terminée avec un goûter en extérieur.

L'école n'a pas pu recevoir le Père Noël pour cause de COVID ; c'est par classe que les enfants non seulement sont allés chercher les cadeaux financés

par la commune mais aussi prendre leur goûter. Nous profitons de l'occasion qui nous en est ici donnée pour remercier Mme et M. Cerqueira, gérants du magasin Leclerc, qui ont encore une fois généreusement offert ce copieux et délicieux goûter.

Quant au repas des anciens, lui non plus n'a pu se dérouler « normalement » aussi les menus préparés par l'équipe du Vieux Chaudron ont-ils été distribués aux convives.

Au fil des mois nous nous sommes... adaptés...



Travaux de climatisation, plomberie, chauffage ? La solution est à Ormoy-la-Rivière !

Après plus de 20 ans passés dans le domaine de l'aéronautique, **Fabrice Fessard**, Ormoisien depuis plus de 13 ans, a fait le choix de la reconversion professionnelle et de l'aventure entrepreneuriale.

Riche de son expérience de technicien de maintenance, et après avoir complété ses acquis avec une formation diplômante de plombier, chauffagiste, frigoriste spécialisée dans les énergies renouvelables, l'entreprise « **FGS - Confort climatique** » est née.

Pour tous vos travaux d'installation de chauffage (*chaudière, poêle à bois, poêle à granules*), de climatisation (*clim réversible*), ou pour une intervention en plomberie, un entretien, un dépannage, n'hésitez plus... faites appel à Fabrice !



Pour prendre contact :

Fabrice est à votre service au 06 83 85 62 29
ou encore à l'adresse fsg.confortclimatique@outlook.fr

Jacques Rohaut pour un instant de beauté, de poésie.

Avec la rétrospective de cet artiste local, nos rues ont accueilli pour la fin d'année une nouvelle « exposition hors les murs », proposée par l'agglo.



C'est l'amitié puis la découverte de l'art de la peinture qui ont poussé Jacques Rohaut à fréquenter, dans les années 70, l'atelier de Philippe Lejeune à Étampes pendant ses études de droit.

Peintre officiel de la Marine depuis plus de 10 ans, son statut lui permet d'embarquer et de voguer aux quatre coins du monde.

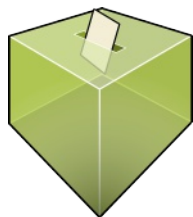
Le voyage, c'est bien ce qui caractérise son œuvre.

De la Médina de Marrakech aux plages de l'île

d'Yeu (son refuge) ou dans le calme de la nature du territoire de l'agglo, sa peinture est un juste équilibre entre classicisme et liberté, principes hérités de Philippe Lejeune, dans laquelle la lumière sublime le paysage qu'il dépeint.

Pour cette fin d'année vous avez pu découvrir l'œuvre de Jacques Rohaut sur les grilles face à la mairie ou le long des courts de tennis, et vous laisser emporter vers ses horizons.





Listes électorales 2022 : vous pouvez vous inscrire jusqu'à début mars

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Le service en ligne disponible sur **Service-Public.fr** vous permet de :

- **vérifier** que **votre inscription** est bien effective
- **vous inscrire** si tel n'est pas le cas.

Modalités pour s'inscrire :

- **en ligne** : sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;

- **en mairie** : sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa de demande d'inscription (Cerfa n° 12669*02) ;
- **par courrier adressé à votre mairie** : en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa de demande d'inscription.

*Pour plus de renseignements :
contacter la mairie (01 64 94 21 06)*

Dates limites d'inscription sur les listes électorales

Inscription	Élection présidentielle	Élections législatives
En ligne	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022
En mairie ou par courrier	Jusqu'au 4 mars 2022	Jusqu'au 6 mai 2022



L'accès au droit pour les particuliers : consultations offertes par les Notaires de l'Essonne

Deux fois par mois, à la Chambre des notaires de l'Essonne, vous pouvez prendre rendez-vous pour une consultation gratuite.

La Chambre des Notaires de l'Essonne, avec ses 21 membres élus pour trois ans, est une émanation statutaire de la Compagnie des notaires de l'Essonne, elle-même composée de 218 notaires au sein de 67 études de structures variées.

En tant qu'Officiers Publics, les notaires de la Compagnie, donnent des consultations gratuites, les 1^{er} et 3^e mardis de chaque mois, à la

Chambre Départementale des Notaires de l'Essonne.

Ces consultations, de 15 minutes maximum, destinées aux essonniens, sont gratuites, anonymes et sur rendez-vous.



Pour prendre rendez-vous : 01 60 78 01 27

Plus de renseignements :
<https://chambre-essonne.notaires.fr/fr>



Conditions d'accès aux déchèteries

Particulier habitant sur le territoire du Siredom :
vous avez le droit à 40 passages par an dans la limite de 5 m³ par passage.



Si vous possédez un badge « Siredom » vous pouvez accéder aux 27 déchèteries situées sur le territoire du Siredom, dont les deux éco-centres les plus proches de notre commune :

- **Saclas** : rue de la Gare

Lundi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche et jours fériés

- **Étampes** : R15-17 rue de la Butte Cordières

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche et jours fériés

Horaires d'accès :

Lundi, jeudi et vendredi : 10 h à 12 h et 13 h à 16 h 45 (fermeture à 17 h 45 du 01/04 au 14/10)

Samedi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 45 (fermeture à 17 h 45 du 01/04 au 14/10)

Dimanche et jours fériés : 9 h à 12 h

Les dangers du monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est la 1^{ère} cause de mortalité par intoxication en France avec une centaine de décès par an.

Inodore, incolore et insipide, il est indétectable par l'homme.

La majeure partie des intoxications se produit en période de chauffe.

Si les sources majoritaires d'intoxication demeurent les chaudières et chauffe-eaux, le mauvais usage d'appareils tels que barbecue ou brasero est désormais la deuxième cause des intoxications dans le département.

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- **Avant l'hiver, faire vérifier vos installations** de chauffage et vos conduits de fumée **par un professionnel qualifié.**
- **Veiller** toute l'année à **une bonne aération et ventilation du logement** et à une bonne utilisation des appareils à

combustion.

- **Ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu** : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Ne **jamais se chauffer** avec des **appareils non destinés à cet usage** : cuisinière, brasero, etc.
- Installer les **groupes électrogènes** impérativement à **l'extérieur** des bâtiments.



Plus de renseignements ou d'informations sur :
www.ars.sante.fr www.prevention-maison.fr
www.inpes.sante.fr www.invs.sante.fr



Chenilles processionnaires : signalez leur présence !

Depuis quelques années, le département de l'Essonne (département le plus touché de la région Ile-de-France) est colonisé par les chenilles processionnaires du pin et du chêne.

Les **chenilles processionnaires**, issues des larves des papillons de nuit, possèdent des **poils très urticants** aux effets multiples.

Seuls les poils (soies) urticants que l'on retrouve sur les chenilles, dans les cocons et dans les nids sont dangereux pour l'Homme et les animaux domestiques.



Chenille risque info
© Philippe MOTHIRON

Les poils visibles sur les chenilles ne sont pas ceux urticants, les poils urticants sont microscopiques et contenus dans des ballonnets sur le dos des chenilles, donc invisibles à l'œil nu.

Contact avec la peau

Apparition dans les huit heures d'une éruption douloureuse avec de sévères démangeaisons. La réaction se fait sur les parties découvertes de la peau mais aussi sur d'autres parties du corps. Les poils urticants se dispersent aisément par la sueur, le grattage et le frottement ou par l'intermédiaire des vêtements.

Contact avec les yeux

Développement après 1 à 4 heures d'une conjonctivite (yeux rouges, douloureux et larmoyants).



Source : Chenille risque info

Contact par inhalation

Les poils urticants irritent les voies respiratoires. Cette irritation se manifeste par des éternuements, des maux de gorge, des difficultés à déglutir et éventuellement des difficultés respiratoires.

Contact par ingestion

Il se produit une inflammation des muqueuses de la bouche

et des intestins qui s'accompagne de symptômes tels que de l'hypersalivation, des vomissements et des douleurs abdominales.

Dans tous les cas, contacter le médecin ou les services d'urgences.

Le service santé environnement de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France – Délégation de l'Essonne souhaite réaliser un **état des lieux sur l'implantation des chenilles processionnaires** sur notre territoire.

Pour y participer vous pouvez déposer un formulaire pour **en signaler la présence** sur le site : chenille-risque.info, site qui donne également accès à des renseignements sur ce sujet.

Ce site permettra ultérieurement de disposer d'une cartographie des signalements.

Pour plus de renseignements :

www.iledefrance.ars.sante.fr

<https://chenille-risque.info/>



Le SNU pour tous les jeunes Français de 15 à 17 ans

Le **Service national universel (SNU)** est un projet qui vise à :

- impliquer davantage la jeunesse dans la vie de la Nation,
- promouvoir la notion d'engagement,
- favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes.

Le **Service national universel (SNU)** est un projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire.

Sa mise en œuvre poursuit les objectifs suivants :

- la transmission d'un socle républicain,
- le renforcement de la cohésion nationale (*laquelle s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la valorisation des territoires*),
- le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle.

Au terme de son extension à l'ensemble d'une classe d'âge, le SNU remplacera la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

Le Service national universel s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans pour une société de l'engagement, et s'articule en 3 étapes clés :

1. **un séjour de cohésion de deux semaines** visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense. Ce séjour est réalisé en hébergement collectif, dans un département autre que celui de résidence du volontaire. Au cours de ce séjour, les jeunes volontaires participent à des activités collectives variées et bénéficient de bilans individuels (illettrisme, compétences notamment numériques) ;

2. **une mission d'intérêt général** visant à développer une culture de l'engagement et à favoriser l'insertion des jeunes dans la société. Fondées sur des modalités de réalisation variées, **84 heures** effectuées sur une période courte ou répartie tout au long de l'année, ces missions placent les jeunes en situation de rendre un service à la Nation. Au cours de cette mission d'intérêt général, en fonction de leur situation, les volontaires peuvent également être accompagnés dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;

3. **la possibilité d'un engagement volontaire d'au moins 3 mois**, visant à permettre à ceux qui le souhaitent de s'engager de façon plus pérenne et personnelle pour le bien commun. Cet engagement s'articule principalement autour des formes de volontariat existantes : service civique, réserves opérationnelles des Armées et de la gendarmerie nationale, sapeurs-pompier volontaires, service volontaire européen, etc. Cet engagement volontaire peut être réalisé entre 16 et 30 ans.

Pour en savoir plus :

snu.gouv.fr

#SNUjvais



Le mouvement des monographies communales

Parti d'initiatives ponctuelles (*curé de campagne, érudit local*), ce mouvement a été relayé par le Ministère de l'Instruction publique, lequel a donné une motivation supplémentaire avec l'exposition universelle de 1900.

Grâce aux archives départementales de l'Essonne nous pouvons découvrir ce qu'écrivit son intituteur sur Ormoy-la-Rivière, suite à l'instruction ministérielle du 29 décembre 1898 pour participer à la préparation de l'exposition.

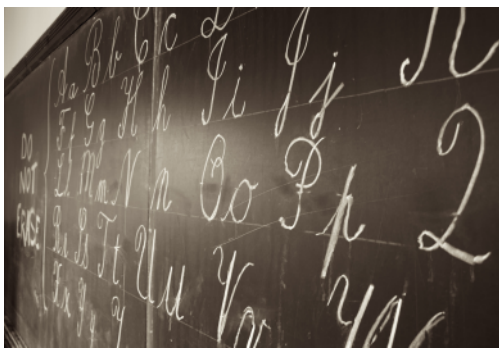
Manuscrite, chaque monographie devait respecter un plan commun : une partie géographique et historique (*situation géographique, climat, histoire locale, biographies de personnages remarquables, liste des personnalités locales, économie...*) puis une partie consacrée à l'Instruction publique, dans laquelle l'instituteur faisait l'historique des bâtiments ayant abrité les écoles et parlait de son métier et de son programme scolaire.

De niveau très inégal, tant sur la forme (*si les 49 pages pour Boutervilliers sont documentées et riches d'illustrations, Ormoy-la-Rivière ne compte que 13 pages « règlementaires »*) que sur le contenu pour la qualité de l'histoire locale, les monographies sont en revanche une belle photographie des communes à la fin du 19^e siècle, et témoignent du rôle essentiel des instituteurs de Jules Ferry, ainsi que des mentalités de l'époque.

Voici la transcription du chapitre sur l'Instruction publique.

Instruction publique.

« ..., les archives ne renferment presque rien se rapportant à l'Instruction. Les rares indications que l'on y trouve ne partent que de 1833. À cette époque, comme il n'y avait plus de curé à Ormoy (c'était le curé de Boissy-la-Rivière qui était desservant d'Ormoy) l'école et la mairie étaient installées dans l'ancien presbytère. Elles y restèrent jusqu'en 1864, époque à laquelle furent construites l'école et la mairie actuelles.



À ce moment les maîtres étaient choisis par le comité local composé du curé desservant, du maire et de deux notables de la commune. Pour être admis le maître devait faire preuve de connaissances suffisantes en lecture, écriture, calcul, orthographe et surtout en plain-chant. Toutefois s'il excellait dans cette dernière partie, le comité local, d'après l'avis favorable du curé, se montrait très indulgent sur les autres matières, ainsi que le prouvent les délibérations du conseil municipal rédigées à cette époque.

L'instituteur recevait de chaque élève une rétribution mensuelle dont le taux, établi d'abord par le comité local, fut ensuite fixé par le Conseil départemental. Un peu plus tard, en mai 1838, par application de la loi du 29 mai 1833, le conseil municipal vota à l'instituteur un traitement fixe de 200 francs à la condition qu'il recevra 20 élèves indigents ; ce qui, avec la rétribution scolaire, lui donnait un traitement de 600 francs.

Un peu plus tard, le traitement s'améliora un peu. En 1861, une augmentation de 150 francs est votée ; en 1867 une nouvelle augmentation de 150 francs amène le traitement à 900 francs, et en 1882, à l'époque où la loi du 28 mars rendit l'Instruction obligatoire, ce traitement atteignait 1100 francs. (*)

Au début, le chauffage en hiver était assuré par les enfants apportant chacun leur bûche tous les matins. Ce mode de chauffage fut remplacé peu après par une cotisation mensuelle de 50 centimes que chaque enfant devait payer pendant l'hiver. Cette cotisation payée régulièrement pendant les premières années, fut bientôt oubliée et à la suite de plaintes faites par les parents à cause du froid dont souffraient leurs enfants, le conseil municipal vota, le 18 novembre 1860, un crédit de 40 francs pour chauffer la classe. Ce crédit est depuis ce temps, renouvelé tous les ans.





La population scolaire a beaucoup varié. En 1840, 45 élèves fréquentaient l'école en hiver, et en été la classe était réduite de moitié à cause des travaux des champs et de l'insouciance des parents. Le nombre d'élèves a peu varié jusqu'en 1875. A partir de cette époque il y eut jusqu'à 55 élèves, mais cela dura peu. Une école congréganiste libre de filles fut installée par une famille de bourgeois d'Ormay. Toutes les filles quittèrent successivement l'école publique pour entrer à cette école congréganiste. Cet état de choses dura quelques années, puis peu à peu les filles revinrent à l'école mixte, et maintenant six ou sept élèves seulement fréquentent l'école libre. L'école publique compte aujourd'hui 38 élèves dont 34 viennent régulièrement. L'école d'Ormay, telle qu'elle existe aujourd'hui, a été construite en 1864. Elle comprend la salle de classe, la mairie et le logement de l'instituteur.



Les instituteurs chargés de l'école d'Ormay ont été communiés depuis 1832. Ce sont
 M. M. Marchat, de 1832 au 7 août 1852 ;
 Chicot, du 7 août 1852 au 12 mai 1857 ;
 Gosselin, du 12 mai 1857 au 16 septembre 1868 ;
 Tanguier, du 16 septembre 1868 au 6 octobre 1869 ;
 Gille, du 6 octobre 1869 au 1^{er} octobre 1881 ;
 Moutaungaut, du 1^{er} octobre 1881 au 1^{er} décembre 1885 ;
 Lecocq, du 1^{er} décembre 1885 au 15 septembre 1887 ;
 Coustaint, du 15 septembre 1887 au 1^{er} octobre 1888 ;
 Bertrand, du 1^{er} octobre 1888 au 1^{er} décembre 1889 ;
 Buchere, du 1^{er} décembre 1889 au 4 octobre 1893 ;
 Cochin, du 4 octobre 1893 au 17 avril 1897 ;
 Lelaire, depuis le 17 avril 1897.

C'est une école mixte. Les élèves y sont admis à 5 ans et en sortent à 13 ans ; ils sont divisés en trois cours : préparatoire, élémentaire, moyen. Plusieurs élèves ont pu sortir après avoir obtenu le certificat d'études primaires : 2 en 1896 ; 3 en 1897 ; 3 en 1898. En 1899, tous les élèves ayant moins de 11 ans, aucun n'a été présenté. Quelques élèves peu surveillés par leurs parents, qui leur laissent faire à peu près tout ce qu'ils veulent, manquent trop souvent l'école : il faudrait pour ceux-là, pouvoir appliquer la loi de 1882. La salle de classe est spacieuse, bien aérée et bien éclairée. Mais une chose manque au point de vue de l'hygiène : il n'y a ni puits, ni citerne à l'école. Le mobilier

scolaire est absolument defectueux. Les tables, très anciennes puisqu'elles datent de 1865, sont lourdes, inconfortables ; la chaire du maître est au niveau des tables des élèves : aucune estrade ne la surélève pour rendre la surveillance plus facile. Un mobilier moderne serait très utile ici.

Le cours d'adultes fonctionne tous les hivers pendant les mois de novembre, décembre et janvier. Il pourrait être suivi par un plus grand nombre d'élèves. Cependant, en 1898-99, il y eut un léger progrès sur les années précédentes.

Pendant l'hiver 1898-99 des conférences avec projections lumineuses furent faites par l'instituteur. Ces conférences eurent un réel succès, puisqu'en certains jours il y eut jusqu'à 95 auditeurs. Elles seront continuées en 1899-1900, et il faut espérer que la population les suivra toujours avec un intérêt croissant car elles sont à la fois une distraction et un enseignement.

Une société scolaire de secours mutuels fondée entre toutes les écoles de l'arrondissement d'Etampes compte à Ormay 24 sociétaires. Cette société très utile au double point de vue de la mutualité et de l'avenir, augmentera certainement d'importance et il est probable que dans un temps rapproché, comprenant tous les bienfaits de la solidarité, tous les parents voudront que leurs enfants fassent partie de cette société.

Le progrès vient lentement à Ormay, mais il ne faut pas désespérer. Comme pour l'enseignement, en répétant longtemps et souvent la même chose, les bonnes idées pénétreront dans les esprits rebelles et Ormay parviendra à être au même niveau que la majorité des communes de Seine-et-Oise. »

Ormay, la Rivière, le 14 septembre 1899
 L'Instituteur

avec l'aimable contribution de
 Danielle LIONNET

Sources :

- France Archives
- Archives départementales des Yvelines
- Photos : Musée de l'Ecole de Chartres et d'Eure-et-Loir
- Archives départementales de l'Essonne - Tome XIII : canton d'ETAMPES.4T/9
- * : pour repère : une « bonne à tout faire » gagne environ 600 francs en 1900



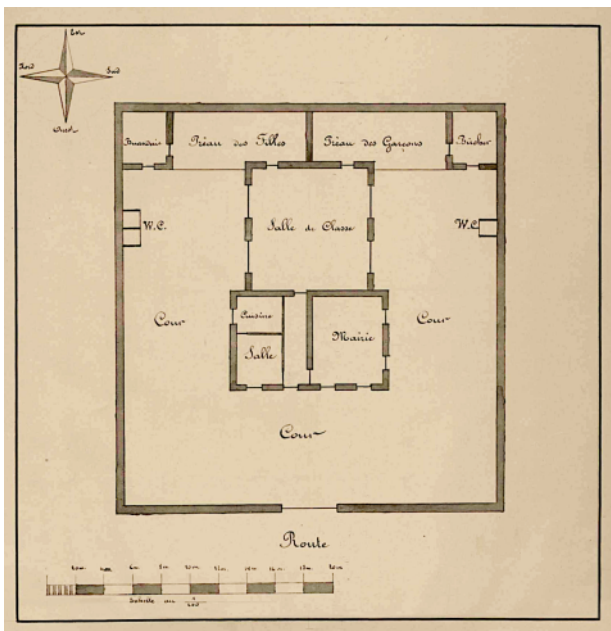
L'instituteur, Alfred LELAIRE, vient de nous conter quelques bribes de l'histoire de l'école de notre village. Essayons d'en savoir plus sur sa construction.

Le canton d'Étampes est très rural aussi les petites communes se sont-elles essentiellement dotées durant le XIX^e d'édifices modestes qui regroupent mairie et école. Ils ont principalement été édifiés à partir de 1834 suite à la loi Guizot de juin 1833, par laquelle notamment toute commune de plus de cinq cents habitants se voit imposer une école de garçons.

Selon l'une des fiches signalétiques de l'inventaire général Mérimée, base de données du patrimoine, « en 1862 la commune d'Ormoy-la-Rivière a confié à l'agent-voyer de l'arrondissement d'Étampes, Charpentier, le soin de construire un nouvel édifice pour servir de mairie et d'école ».

Charpentier réutilise un projet élaboré deux ans auparavant pour la commune de Bouville, avec « une maison à deux corps perpendiculaires, où la classe est à l'arrière » ; ce plan sera réutilisé à Bouvertilliers, Brières-les-Scellés ou encore Boissy-le-Sec.

Nous retrouvons cette disposition dans le plan qui accompagne la monographie communale :



La construction lancée en 1862 sera achevée en 1864, puis viendront en 1865 l'ajout d'une buanderie et d'un bûcher, suivis d'un préau en 1879.

La mairie n'occupe qu'une pièce du rez-de-chaus-

sée. Le logement de l'instituteur se situe au-dessus du bâtiment principal et la classe occupe le corps de bâtiment situé perpendiculairement. Comme une des directives spécifie que le logement de l'enseignant ne doit pas être au-dessus de la salle de classe et que, du fait de la circulaire de décembre 1853 qui recommande de prévoir 4 m³ d'air par enfant, la hauteur sous plafond de la salle de classe est supérieure cette répartition est parfaitement adaptée.

Cette photo de l'école de Bouville montre assez bien la structure initiale du bâtiment suite au plan d'origine.



L'école comporte une seule salle de classe avec entrées, cours et toilettes distincts pour les garçons et les filles. École mixte, avec classe unique, dans laquelle garçons et filles seront bientôt séparés dans la classe par une cloison, « ainsi que prescrit par le règlement des écoles », cloison toutefois partielle afin que le maître puisse exercer sa surveillance.



Sources :

- « Ormoy-la-Rivière, un village de l'Étampois », par Patrick et Marie-José De Wever et Jean-Louis Duclos (1990)
- Mérimée IA00126477 - Archives du Ministère de la Culture
- Archives départementales de l'Essonne - Tome XIII : canton d'ETAMPES.4T/9



Bientôt un second vélorail en Île-de-France, sur 13 km entre Étampes et Méréville : le vélorail de la Juine



Si pour l'instant seule la Seine-et-Marne propose aux Franciliens de profiter en famille de la nature tout au long des 7 km de voie ferrée dédiées au vélorail à proximité de La Ferté-Gaucher, le sud de l'Île-de-France aura lui aussi son vélorail d'ici quelques mois.



Ce projet, porté par le Conseil départemental, est soutenu par la Communauté d'agglomération de l'Étaminois sud-Essonne.

Des réunions d'information ont été organisées durant ce mois de janvier afin d'informer et échan-

ger avec les riverains des communes de Boissy-la-Rivière, Étampes, Méréville, Ormoy-la-Rivière, Saclas et Saint-Cyr-la-Rivière.

à Méréville qui traverse au début les communes d'Ormoy-la-Rivière, Boissy-la-Rivière, Saint-Cyr-la-Rivière et Saclas.



Il permettra d'admirer la biodiversité de la vallée de la Juine, ses paysages et ouvrages



d'art, tel par exemple le viaduc de Saclas.

Activité originale, à faire en famille ou entre amis, nouveauté dans l'Étaminois sud-Essonne, le vélorail de la Juine est annoncé pour cet été.



Ainsi donc le département de l'Essonne aménage un parcours, long de 13 km, d'Étampes

***Et si on allait y pédaler cet été ?
Rendez-vous noté !***

Essonne verte - Essonne propre

Depuis 20 ans, du 1^{er} week-end d'avril au 1^{er} week-end de juin, le Conseil départemental avec l'opération Essonne verte - Essonne propre (EVEP) cherche à sensibiliser le grand public et les scolaires à la protection de l'environnement et au cadre de vie.

Cette manifestation vise à développer le sens de l'éco-citoyenneté chez les Essonnais en les associant directement à des actions concrètes sur le terrain.

Le Conseil départemental apporte son soutien logistique à ces opérations locales. Par exemple le Département met à disposition le matériel nécessaire à l'organisation des

chantiers de bénévoles oeuvrant à résorber les dépôts sauvages (bennes, sacs poubelles, gants).

C'est à l'initiative de son Conseil Municipal Jeunes qu'Ormoy-la-Rivière va s'associer à cette opération pour le printemps 2022.

Venez nombreux participer à l'opération de propreté pour notre commune le 21 mai !



Le passe Navigo Améthyste

Le passe Navigo Améthyste donne accès à l'ensemble des réseaux de transports en commun franciliens (SNCF, RATP, et OPTILE) à l'exception des services PAM, Orlyval, Filéo, Grandes Lignes et TGV effectuant des arrêts en Ile de France.



Forfait Navigo Améthyste

Ce titre de transport est **délivré par le Conseil Départemental** aux personnes résidant **en Essonne depuis plus d'un an** et entrant dans l'une des catégories suivantes :

- personnes âgées de 65 ans et plus avec un impôt sur le revenu inférieur au seuil de recouvrement (61 €) avant crédit d'impôt.
- personnes handicapées de plus de 20 ans :
 - bénéficiant ou ayant bénéficié de l'AAH (*Allocation Adulte Handicapé*)
 - bénéficiant de l'ASPA (*Allocation de Solidarité aux Personnes Agées*) ou de l'ASV (*Allocation Supplémentaire Vieillesse*)
- anciens combattants et assimilés de 60 ans ou plus, titulaires d'une carte de l'Office National des Anciens Combattants ou pupilles de la nation ou veuves d'anciens combattants.

Pour demander le forfait Navigo Améthyste, vous devez **être en possession d'un passe Navigo mois/semaine** et déposer votre demande :

- sur internet directement sur le site du département
- par courrier :
télécharger le formulaire correspondant à votre situation et l'envoyer accompagné de vos pièces justificatives et de votre chèque à :
Direction des transports et de la mobilité / Conseil départemental de l'Essonne / Boulevard de France
Evry Courcouronnes
91012 Evry cedex
- auprès du CCAS :
passer par la mairie : 01 64 94 21 06



Ce service **cofinancé par le Département de l'Essonne, Ile de France Mobilités et la Région Ile de France**, dispense des **transports d'adresse à adresse**, tous les jours de 6 h à minuit dans toute l'Ile de France avec des véhicules adaptés.

PAM 91

service de transport collectif à la demande destiné aux personnes handicapées

PAM 91 s'adresse à toute personne :

- titulaire d'une carte d'invalidité mentionnant un taux supérieur ou égal à 80%
- bénéficiaire de l'APA, GIR 1 à 4
- titulaire d'une carte de stationnement pour les invalides de guerre, délivrée par le Ministère de la Défense.

.../...



La carte Taxi

La carte Taxi est une aide à la mobilité délivrée par le Département de l'Essonne qui permet, à partir du 1er Janvier 2022, de dépenser jusqu'à 250 € par an auprès d'artisans taxis affiliés et du service Pam 91.



Cette aide est **délivrée par le Conseil Départemental** aux personnes **résidant en Essonne depuis plus d'un an** et

entrant dans l'une des catégories suivantes :

- personnes âgées de 65 ans et plus avec un impôt sur le revenu inférieur au seuil de recouvrement (61 €) avant crédit d'impôt.
- personnes handicapées de plus de 20 ans :
 - bénéficiant ou ayant bénéficié de l'AAH (*Allocation Adulte Handicapé*)
 - bénéficiant de l'ASPA (*Allocation de Solidarité aux Personnes Agées*) ou de l'ASV (*Allocation Supplémentaire Vieillesse*)
- anciens combattants et assimilés de 60 ans ou plus, titulaires d'une carte de l'Office National des Anciens Combattants ou pupilles de la nation ou veuves d'anciens combattants.

La Carte Taxi n'est pas cumulable avec le passe Navigo Améthyste, vous devez donc choisir entre ces deux aides d'une année sur l'autre.

Comment ça marche ?

Vous recevez une carte avec un QR code à votre domicile, puis vous réservez votre course

auprès des artisans taxi affiliés (*liste disponible sur internet ou à la mairie*).

Au moment de la course, le partenaire scanne le QR code de votre carte et vous réalisez la transaction en tapant un code confidentiel à 4 chiffres sur le smartphone du conducteur.

Vous pourrez régler vos courses pour un montant allant jusqu'à 250 € par année. Pour demander la Carte Taxi, vous pouvez faire votre demande :

- sur internet directement sur le site du département
- par courrier :
télécharger le formulaire correspondant et l'envoyer accompagné de vos pièces justificatives et de votre chèque à :
Direction des transports et de la mobilité / Conseil départemental de l'Essonne / Boulevard de France
Evry Courcouronnes
91012 Evry cedex
- auprès du CCAS :
passer par la mairie : 01 64 94 21 06



Pour bénéficier du service PAM 91 :

vous devez renseigner un formulaire et joindre des documents justifiant de votre situation de handicap ; vous disposez de trois modes de contact pour déposer votre demande.

- en ligne :
<https://www.pam91.info/inscription/en-ligne>
- par téléphone : 01 60 87 85 80
de 7 h à 20 h du lundi au samedi
- par mail : contact@pam91.info

Mis à votre disposition par la commune depuis un an, **PanneauPocket** permet de recevoir en temps réel les informations diffusées par votre mairie.

Arrêtés municipaux ou préfectoraux, alertes locales, coupures réseau, travaux, évènements, informations utiles... où que vous soyez, vous pouvez rester connecté avec l'actualité de votre commune. En 12 mois quelques 130 informations ont été relayées via ce média.

Accessible à tous et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite **ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle**.

Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur votre smartphone ou votre tablette, et mettre votre commune en favoris .

Afin d'être accessible par et pour tous, l'application est aussi disponible depuis un ordinateur sur le site : **www.app.panneaupocket.com**

Avec PanneauPocket, informations et alertes locales sont toujours à portée de main, dans votre poche.

***Votre terminal ne vibre pas encore lors de la parution des panneaux de la commune ?
Vite, installez l'appli !***

Mémento Ormoy-la-Rivière 2022

Nous vous proposons de découper **la dernière feuille de ce bulletin** , de la plier en trois selon les pointillés et de la conserver pour disposer de **votre mémento communal 2022**.

Vous pourrez ainsi garder à portée de main les informations de contact avec votre mairie, quelques numéros utiles, dont ceux des commerçants et artisans locaux, ainsi que le plan d'Ormoy-la-Rivière.

Ormoy-la-Rivière

Bulletin d'information municipal

Janvier 2022

Directeur de la publication : **Michaël MÉRIGOT**
Responsable de la rédaction : **Michaël MÉRIGOT et le comité de rédaction**
Création et réalisation : **Commission Communication**
Éditeur et impression : **Mairie d'Ormoy-la-Rivière**

Photographies tous droits réservés

Mairie d'Ormoy-la-Rivière
41 Grande Rue
91150 Ormoy-la-Rivière



Mairie : 01 64 94 21 06 et pour les urgences communales : 06 86 10 24 70



mairieormoylariviere@orange.fr



www.ormoy-la-riviere.fr/



Commerçants et artisans locaux

Métiers de la restauration
Le Vieux Chaudron

01 64 94 39 46

CFA « Le Moulin de la Planche »

01 64 94 58 98

Métiers de l'alimentation
Brasserie Morel

06 16 74 06 08

Les Cocottes de la Guillotte

01 64 94 58 98

Le Potager de Christine et Patrick

01 69 92 84 05

Métiers de la nature et du jardin
Bertrand Espaces Verts

06 79 15 55 35

Eco Paysages

06 37 09 70 01

JD Service et Paysage

06 25 23 44 58

Paysage Botanique

06 29 83 35 76

Métiers de la construction
Ets P. GILLARD

01 64 94 65 63

FGS Confort climatique

06 83 85 62 29

Menuiseries BAUM Retec

01 85 09 09 99

Métiers du transport
Taxi Chevreau

06 75 24 10 82

Artisanat
Omisha, création de bijoux

06 67 41 71 90

Quelques numéros utiles

SMUR : 15

Gendarmerie & Police : 17

Pompiers : 18

N° d'urgence européen : 112

N° pour sourds et malentendants : 114

SOS médecin 91 : 0 826 88 91 91

Médecin de garde : 116 117
15

Urgences main : 01 86 86 91 91

Centre anti-poison : 01 40 05 48 48



Ormoy-la-Rivière



Mémento 2022

Mairie d'Ormoy-la-Rivière

41 Grande Rue

91150 Ormoy-la-Rivière

01 64 94 21 06

Urgences communales : 06 86 10 24 70



mairieormoylariviere@orange.fr

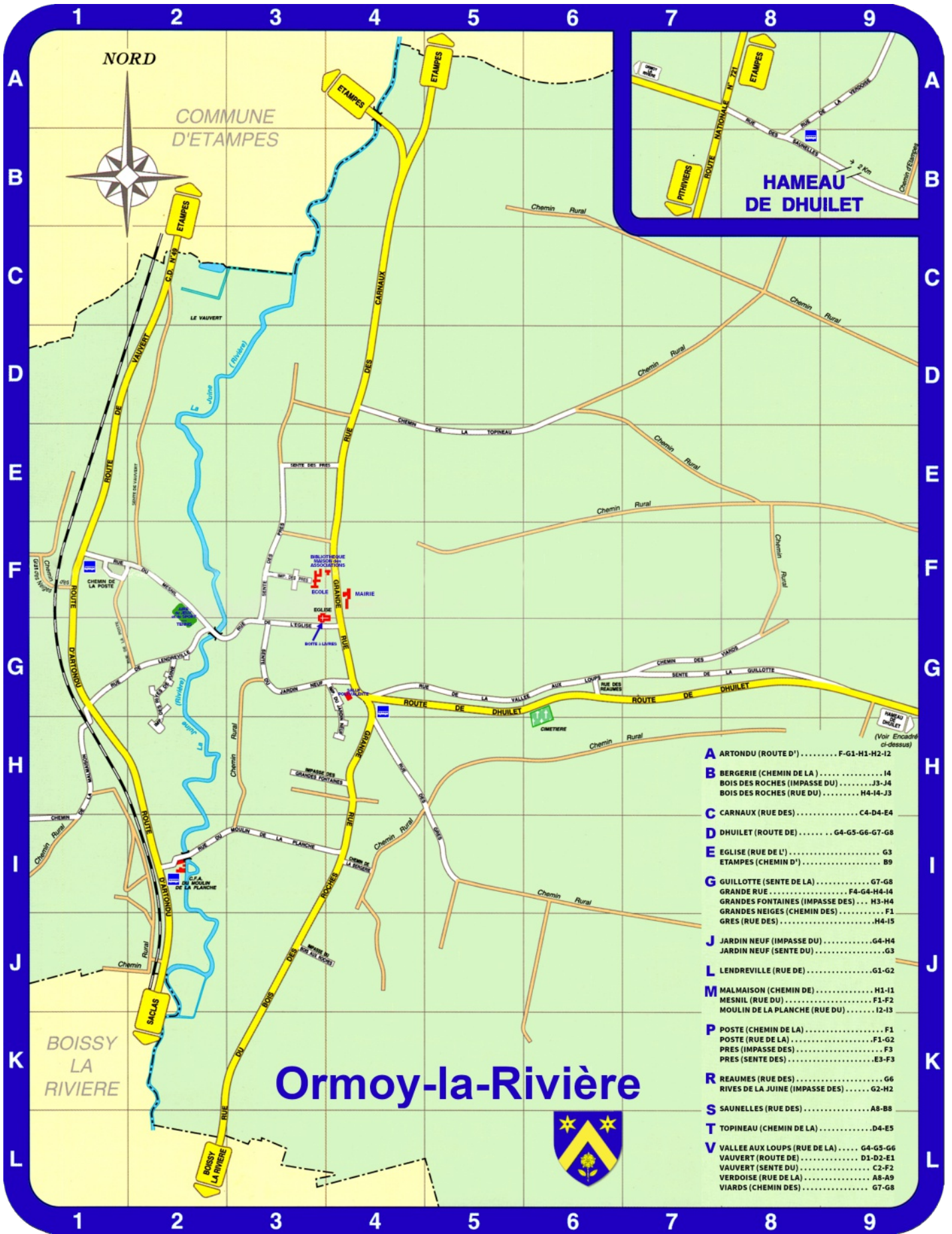


www.ormoy-la-riviere.fr/



PanneauPocket





NORD

COMMUNE
D'ETAMPES

HAMEAU
DE DHUILET

Ormoy-la-Rivière



- A** ARTONDU (ROUTE D') F-G1-H1-H2-I2
- B** BERGERIE (CHEMIN DE LA) I4
- BOIS DES ROCHES (IMPASSE DU) J3-J4
- BOIS DES ROCHES (RUE DU) H4-I4-J3
- C** CARNAUX (RUE DES) C4-D4-E4
- D** DHUILET (ROUTE DE) G4-G5-G6-G7-G8
- E** EGLISE (RUE DE L') G3
- ETAMPES (CHEMIN D') B9
- G** GUILLOTTE (SENTE DE LA) G7-G8
- GRANDE RUE F4-G4-H4-I4
- GRANDES FONTAINES (IMPASSE DES) ... H3-H4
- GRANDES NEIGES (CHEMIN DES) F1
- GRES (RUE DES) H4-I5
- J** JARDIN NEUF (IMPASSE DU) G4-H4
- JARDIN NEUF (SENTE DU) G3
- L** LENDREVILLE (RUE DE) G1-G2
- M** MALMAISON (CHEMIN DE) H1-I1
- MESNIL (RUE DU) F1-F2
- MOULIN DE LA PLANCHE (RUE DU) I2-I3
- P** POSTE (CHEMIN DE LA) F1
- POSTE (RUE DE LA) F1-G2
- PRES (IMPASSE DES) F3
- PRES (SENTE DES) E3-F3
- R** REAUMES (RUE DES) G6
- RIVES DE LA JUINE (IMPASSE DES) G2-H2
- S** SAUNELLES (RUE DES) A8-B8
- T** TOPINEAU (CHEMIN DE LA) D4-E5
- V** VALLEE AUX LOUPS (RUE DE LA) G4-G5-G6
- VAUVERT (ROUTE DE) D1-D2-E1
- VAUVERT (SENTE DU) C2-F2
- VERDOISE (RUE DE LA) A8-A9
- VIARDS (CHEMIN DES) G7-G8

